

cavem

INFOS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE

LES ADRETS DE L'ESTÉREL | FRÉJUS | PUGET SUR ARGENS | ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS | SAINT-RAPHAËL



Environnement

Lancement du site internet Natura 2000 Estérel

Qu'est ce que Natura 2000 ?

D'où vient le nom de l'Estérel ?

Comment dois-je agir pour la préservation des milieux naturels où j'aime me ressourcer ?

Vous saurez tout sur Natura 2000 en allant consulter le site Internet Natura 2000 Estérel <http://esterel.n2000.fr>, véritable vivier d'informations, d'exemples et de conseils pratiques pour que demain, ce massif de contrastes entre terre et mer soit encore plus rayonnant.

La création du site Internet, intégré au programme national Natura 2000, marque le début d'un lien privilégié d'information et d'interaction entre les animateurs, les propriétaires et les usagers de Natura 2000 Esterel.

Ce site fourmille d'informations pratiques :

- Portraits d'espèces animales, de milieux naturels et d'activités humaines présents sur le site,
- Conseils pratiques pour agir sur le site de façon écoresponsable et préserver les animaux sauvages que vous pouvez rencontrer,
- Outils existants pour agir sur la préservation du site : contrats Natura 2000 pour les gestionnaires, propriétaires ou ayants droit, charte Natura 2000 de bonnes pratiques pour les usagers,
- Questions/Réponses sur les évaluations d'incidences pour les programmes, projets ou manifestations,
- Actualités du site.

Maintenant, vous saurez tout sur l'Estérel... À vos souris !

Service Environnement - Cellule Natura 2000 :

Téléphone : 04.83.09.80.(53 ou 54) - Portable : 06.74.60.18.89 - email : natura2000@cavem.fr

Citoyenneté

Qu'est ce que l'intercommunalité ?

L'intercommunalité désigne en France le regroupement de communes dans une structure réglementaire chargée d'exercer des compétences qui lui sont déléguées par les communes membres. Les premières intercommunalités ont été créées sous la forme de syndicats intercommunaux pour permettre aux communes de répondre aux besoins d'équipement du territoire (électrification, adduction d'eau, assainissement, voirie, etc.).

Elle s'est généralisée et rationalisée suite à la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Sous l'effet de ce déploiement géographique et des transferts progressifs de compétences des communes intervenus depuis 20 ans, une grande partie des grands services publics locaux et des équipements structurants relève désormais d'une gestion mutualisée à l'échelle des communautés.

Les différentes formes d'intercommunalité

- Communautés de communes
- Communautés d'agglomération : plus de 50 000 habitants avec ville-centre de 15 000 habitants
- Communautés urbaines : plus de 450 000 habitants.

A savoir

La loi du 16 décembre 2010 a créé un nouveau statut de "métropoles" (plus de 500 000 habitants) qui est révisité par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM) à travers des métropoles de "droit commun" constituées dans les agglomérations de plus de 400 000 habitants et des métropoles à statut particulier créées à Paris, Lyon et Marseille.

Création de la CAVEM

Au 1^{er} janvier 2013 est née la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée. Les 5 communes membres sont : Les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens, Saint-Raphaël.

L'assemblée délibérante est composée de 52 conseillers communautaires dont 15 Vice-présidents dotés de délégations et d'un Président. Ces derniers forment le bureau afin de statuer sur les différents dossiers et les actions communautaires.



Les compétences de la CAVEM

Une Communauté d'Agglomération exerce, en lieu et place de ses communes membres, un certain nombre de compétences définies par ses statuts. Cette définition revêt une importance majeure puisqu'une communauté ne peut agir sans que ses statuts ne l'y habilite expressément, en vertu du principe de spécialité.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, voici les compétences exercées par la CAVEM en lieu et place de ses membres :

Des compétences obligatoires : 4 prévues par la loi

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace communautaire et transport collectif urbain et scolaire,
- Equilibre social de l'habitat,
- Politique de la ville.

Des compétences optionnelles : 3 ont été retenues par la CAVEM

- Voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- Assainissement,
- Eau.

Des compétences supplémentaires, en plus des compétences prévues par la loi

- Gestion du service intercommunal d'hygiène et de santé,
- Service d'incendie et de secours,
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- Lutte contre les inondations,
- Equipements sportifs intercommunaux (Palais des sports Jean François Krakowski),
- Elimination et valorisation des déchets,
- Balayage et nettoyage de la voirie,
- Equipements culturels d'intérêt communautaire (théâtre Le Forum),
- Aires d'accueil et de grand passage pour les gens du voyage,
- Schéma d'aménagement numérique du territoire.

Exemples de champs d'intervention :

Développement économique

Les actions des services de développement économique portent à la fois sur l'implantation des entreprises dans les pôles d'activités, mais également sur leur accompagnement tout au long de l'année.

Avec 28 parcs d'activités, l'agglomération est riche d'un tissu économique dynamique, sachant que le développement de nouveaux sites va permettre d'attirer de nouvelles entreprises.

Dernièrement, le lancement d'une enquête auprès de l'ensemble des entreprises des Parcs d'activités permettra de mieux connaître les fonctionnements et les besoins des acteurs économiques pour proposer des réponses concrètes.

Equilibre social de l'habitat

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.), il a été mis en place un Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) pour l'amélioration du parc de logements privés. Ce programme initié sur Fréjus et Saint-Raphaël a été étendu aux communes de Roquebrune-sur-Argens, Puget sur Argens et des Adrets-de-l'Estérel. L'objectif est d'accompagner la rénovation de 180 logements dont 75 logements locatifs et 105 logements occupés par leurs propriétaires.

Une ligne téléphonique d'appel gratuit a été mise en place pour contacter le bureau d'études : 0 800 320 120

Citoyenneté

Eau potable

La gestion de l'eau potable est un enjeu fondamental sur notre territoire communautaire, qui conjugue à la fois l'afflux massif de touristes en saison estivale, et l'accroissement de sa population lié à son attractivité.

Les réservoirs d'eau potable doivent être calibrés pour sécuriser le réseau en cas de rupture d'alimentation en eau. Nos interventions aussi bien dans le remplacement de réservoirs vétustes que dans de nouvelles infrastructures permettent de sécuriser les besoins de l'ensemble du territoire.

Ainsi, nous comptons 45 réservoirs, dont Saint-Aygulf bas et Bellevue livrés en 2013, ainsi que 974 km de réseaux de canalisations.

Assainissement

Le traitement des eaux usées revêt un caractère fondamental sur notre territoire, car il est soumis aux variations de population dues à la saisonnalité.

Dès lors l'investissement est impératif pour adapter les capacités des stations d'épuration, les moderniser, et permettre d'offrir une tranquillité quant aux besoins futurs liés à l'urbanisation des 20 prochaines années. C'est d'ailleurs le cas depuis la livraison de la station de traitement et d'épuration du Reyran.

Démoustication

Dans la continuité de ses actions, le Service Intercommunal de Démoustication (SID) a recensé les gîtes larvaires sur le domaine public et les parties communes du domaine privé de l'ensemble des 5 communes afin d'apporter des solutions adaptées dans la lutte contre les moustiques. Des réunions publiques sur le sujet se tiendront prochainement.

Le SID met à votre disposition un numéro vert, le 0 800 10 40 11 pour tout renseignement ou demande d'intervention.

La vaccination pour tous les résidents

Depuis le début de l'année 2013, les habitants des cinq communes de la communauté d'agglomération peuvent accéder au Service Intercommunal d'Hygiène et Santé (S.I.H.S.) situé dans les locaux de la CAVEM.

Un mercredi par mois, le S.I.H.S. réalise gratuitement des sessions de mise à jour des vaccins sur convocation, ainsi que des vaccinations hors calendrier sur rendez-vous. Il est également possible de demander un certificat de vaccination nécessaire à l'inscription des enfants en petite section de maternelle, CP, 6^{ème} et 2^{nde}, ou pour tout nouvel arrivant sur le territoire.

Contact : S.I.H.S. - 624 chemin Aurélien - 83700 Saint-Raphaël - Tél : 04 94 19 89 55 ou 04 94 19 89 59 - Courriel : service.vaccination@cavem.fr

Les jeunes se cultivent : Aggloscènes

Aggloscènes, label créé en 2010, a élargi son offre à destination des scolaires. Ainsi au Forum comme au Palais des Congrès sont accueillis les scolaires de Fréjus et Saint-Raphaël, et ceux de Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Les Adrets-de-l'Estérel.

Les élèves des écoles maternelles, élémentaires, ou encore des collèges et lycées du territoire intercommunal, bénéficient de représentations supplémentaires entièrement gratuites. Les frais de participation sont pris en charge par l'institution.

Tous les renseignements sont sur : www.aggloscenes.com/jeune-public/

Elimination et valorisation des déchets

Dans le cadre de la gestion et de la valorisation des déchets ménagers, l'agglomération doit organiser avec les différents prestataires du secteur, la collecte sous toutes ses formes, que ce soit en porte à porte, avec les circuits de collecte, ou en apports volontaires par le biais des déchèteries ou des points de collecte en bacs ou en colonnes.

Chaque classe de déchets a un coût de traitement différent qui implique une gestion du tri de plus en plus drastique afin de ne pas surpayer le traitement de certains déchets. Cette gestion rigoureuse permet de limiter l'impact du coût de gestion de ces déchets sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).



AVANCÉES LÉGISLATIVES

31 DÉCEMBRE
1966

Création
des communautés
urbaines

LOI
ADMINISTRATION
TERRITORIALE
DE
LA RÉPUBLIQUE
(ATR)

6 FÉVRIER
1992

Création
des communautés
de communes

LOI
«CHEVÈNEMENT»
renforcement
et simplification
de la coopération
intercommunale

12 JUILLET
1999

Création
des communautés
d'agglomération

LOI
RESPONSABILITÉS
ET LIBERTÉS
LOCALES

13 AOÛT
2004

Facilite le fonctionnement
de l'intercommunalité,
encourage les fusions
de communautés
et le partage de services
entre communes
et communautés

LOI
RÉFORME
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

16 DÉCEMBRE
2010

Visé
l'achèvement
et la rationalisation
de la carte
intercommunale et crée le
statut de métropole

LOI
DE MODERNISATION
DE L'ACTION PUBLIQUE
ET D'AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES

2014

Constitue
les métropoles
de «droit commun»
et à statut particulier

Professionnels touchés par les inondations des 18-19-20 janvier 2014

En cas de sinistre, vous pouvez contacter le Pôle Actions Économiques : Tél. 04 94 82 64 45 - Courriel : deveco@cavem.fr.

Ce service communautaire recense l'ensemble des professionnels sinistrés du territoire, toutes activités économiques confondues. Il assure la transmission des déclarations de sinistre auprès des consulaires compétents, et vous informera du suivi des dossiers d'aides et de leur éligibilité. Il dispose également des contacts nécessaires susceptibles de débloquent des situations liées aux problématiques d'assurances, de banques ou de conflits juridiques.

Retour sur

Le nouveau parking du C.H.I.

La convention d'occupation du domaine public hospitalier a été signée le 10 janvier 2014 par le Président de la CAVEM et la Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal (C.H.I.). La Communauté d'Agglomération va pouvoir construire et exploiter durant 30 ans le futur parking de l'Hôpital, qui devrait compter 400 places pour l'ensemble des usagers et riverains.



Refuge animalier

Les travaux ont commencé

Depuis le 15 novembre 2013, date de pose de la première pierre du refuge "Michel MORISOT" à Roquebrune-sur-Argens, l'Association Varoise de Secours aux Animaux (AVSA) a lancé son projet d'aménagement du site.

L'échelonnement des travaux qui se tiendront jusqu'à l'été 2014, priorise la mise en sécurité au plus tôt du personnel et des animaux. Ils commenceront par la construction de 60 boxes, d'une infirmerie, d'un accueil, de boxes d'urgence, et procéderont à l'organisation du traitement des eaux usées et des déchets.

Déchets ménagers

De nouvelles colonnes enterrées

Depuis le 18 octobre 2013, les Pugétois bénéficient de nouveaux bacs de collecte d'ordures ménagères, implantés à l'Enghein du Loup et les Aubrèdes (Nord et Sud). D'une contenance 5 fois plus importante que les bacs traditionnels, ces colonnes permettront une meilleure maîtrise des coûts de collecte et de tri des déchets ménagers. D'autres projets d'implantation de colonnes enterrées sont à l'étude, notamment sur la Commune de Roquebrune-sur-Argens.



Santé

Vos rendez-vous : libres et gratuits

Les centres communaux d'action sociale (ccas) des villes continuent leurs cycles de prévention en matière de santé, accompagnés par des spécialistes qui viennent à votre rencontre.

La santé des seniors

- Jeudi 13 Mars - « Journée nationale de l'audition », lieu à déterminer.
- Jeudi 03 Avril - « les aléas de la vie », à l'espace Félix Martin, boulevard Félix Martin, à Saint-Raphaël. (Accueil café à 9h30 et début des échanges à 10h.)

La santé des juniors

- En Mars - « Naissance, divorce, famille recomposée, ... Comment préparer l'enfant à un événement familial ? » Salle Agricola, à Fréjus.
- En Avril - « Les douces violences », Centre de la petite enfance, 200 av. du 8 Mai 1945, à Saint-Raphaël. (Accueil à partir de 18h et début des échanges à 18h30)